



Retenue sur d[^]épôt de garantie

Par **julien82**, le **12/06/2009** à **12:35**

Bonjour,

J'ai eu 50€ de retenu sur mon depôt de garantie pour une indemnité de ménage. Cette somme sera donnée au nouveau locataire. Cependant cette somme ne fait l'objet d'aucune justification, ni facture ni devis, on m'a simplement dit que l'agent immobilier avait l'habitude et qu'il a estimé seul cette somme. Je trouve cette somme surestimée par rapport au ménage manquant (seulement quelques finitions). Est-il en droit de décider lui-même cette somme?